



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE

Prévention des risques 2015

stage de qualification / perfectionnement

Prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant

Sessions 2015 : du 26 janvier au 30 janvier ; du 2 mars au 6 mars ;
du 30 mars au 3 avril ; du 1er juin au 5 juin ; du 29 juin au 3 juillet ;
du 21 septembre au 25 septembre ; du 19 octobre au 23 octobre ;
du 23 novembre au 27 novembre
1 semaine, 35h
12 participants

1 / CONTEXTE PROFESSIONNEL

Objectif de la formation

Identifier, évaluer, prévenir, et gérer des risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques et dans le spectacle vivant.

Cette formation permet de satisfaire à l'obligation de formation à la sécurité des spectacles dans le cadre d'une demande de licence ou de son renouvellement - l'attestation à fournir, si elle n'est pas détenue par le candidat à la licence, doit obligatoirement être celle d'un salarié en CDI de l'entreprise, à temps plein ou partiel (Code du Travail Art. R. 7122-2 et 3 et circulaire du 29 octobre 2007).

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles.
- Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public.
- Connaître les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.
- Savoir prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité.

Public

Directeurs, gérants, administrateurs, directeurs/responsables techniques, régisseurs généraux, ... toutes personnes sollicitant l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant (licence 1ère catégorie) correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (cf. les dispositions exigées par le décret no 2000-609 du 29 juin 2000 pris pour l'application de l'ordonnance no 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles).

Toutes autres personnes intéressées souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

Prérequis

Être sur un poste de direction ou d'encadrement en charge de responsabilités, techniques et/ou administratives.

Evaluation des prérequis

Etude du dossier de candidature.

2 / DESCRIPTION DE LA FORMATION

Contenu

PROGRAMME CONFORME A L'ARRETE DU 5 MAI 2008

1. Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité, notamment :
- ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée sur les spectacles
- identification et obligations du donneur d'ordre dans l'organisation d'un spectacle, relation entre les différents intervenants
- responsabilités civile et pénale
- réglementation sur la gestion sonore...

2. La réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles
- Principes essentiels, dispositions générales et dispositions particulières relatives aux différents types d'ERP et notamment la formation du personnel de sécurité incendie et les vérifications périodiques obligatoires

3. Les règles du droit du travail en matière de

santé et sécurité au travail, notamment :
- obligations de l'employeur et du salarié en matière de santé et de sécurité au travail
- principes généraux de prévention et leurs applications en termes d'analyse et d'évaluation des risques et de mise en oeuvre des mesures de prévention
- document unique d'évaluation des risques professionnels
- plan de prévention des risques professionnels
- formation à la sécurité
- vérifications périodiques obligatoires
- délégation en matière d'hygiène et de sécurité
- organisation des premiers secours
- rôles et missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services prévention des CRAM, de l'INRS

4. La gestion de la sécurité, abordant notamment l'analyse des risques du spectacle
- la solidité et l'état des structures fixes, mobiles ou démontables
- la capacité d'accueil des lieux et la gestion de l'accueil du public (flux, prévention de la panique...)

Evaluation des acquis

Evaluation individuelle du transfert des connaissances acquises sur les situations de travail.

Test final.

Important : seuls les stagiaires ayant assisté à l'intégralité des journées de formation pourront se présenter au test final.

En cas d'absence, les modules non suivis devront être repassés ultérieurement (nous consulter).

Validation

Validation de la présence par la remise d'une attestation de stage.

Certificat de formation à la sécurité des spectacles pour l'obtention ou le renouvellement de la licence d'exploitants de lieux de spectacle.

La délivrance du certificat de réussite au contrôle des connaissances est conditionnée à la présence du stagiaire pendant la totalité du stage et à la réussite au passage du test (QCM et sous réserve d'un taux de réponses exactes de 80% - arrêté du 5 mai 2008).

Le certificat est remis personnellement au stagiaire à l'issue du test final. Lorsque le candidat à la licence d'entrepreneur de spectacles et le détenteur de ce certificat sont deux personnes distinctes, il appartient au détenteur de ce certificat d'en donner copie au candidat à la licence pour la constitution du dossier de candidature, aucune copie n'étant envoyée par le CFPTS à l'entreprise.

3 / MOYENS DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques - Exercices - Etude de cas.

Intervenants pressentis

D. ASTIE : directeur technique ; P. CUVELETTE : directeur technique ; J.P. GEGAUFF : directeur technique ; J. LAUNAY : régisseur général, chef de service sécurité incendie ; T. MALVOISIN : consultant - directeur technique - AMO ; P. MOREL : intervenant en prévention des risques ; B. REVERDIAU : référent secteur prévention des risques - CFPTS.

Matériel pédagogique

Supports de cours des formateurs - remise de documentation - films et vidéo-projection.

Equipements et matériel technique

Salle de cours équipée d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur.

4 / SESSION(S), HORAIRES, COUT PEDAGOGIQUE ET LIEU DU STAGE

Pour l'année 2015 : du 26 janvier au 30 janvier ; du 2 mars au 6 mars ; du 30 mars au 3 avril ; du 1er juin au 5 juin ; du 29 juin au 3 juillet ; du 21 septembre au 25 septembre ; du 19 octobre au 23 octobre ; du 23 novembre au 27 novembre.

Horaires des stages : 7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication spécifique.

Coût pédagogique 2015 : 840 € HT par participant.

Le CFPTS est assujéti à la TVA (20%)

Lieu(x) du stage

CFPTS Bagnolet, 92, av Gallieni 93177 BAGNOLET CEDEX

5 / MODALITES D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Orientation, inscription et suivi administratif au 92 ave Gallieni, 93177 Bagnolet

Orientation : prendre contact avec le CFPTS (aide au choix du stage, évaluation des prérequis, disponibilité de places dans la session choisie...)

Inscription : faire acte de candidature auprès du CFPTS (cf. dossier de candidature) et entreprendre les démarches nécessaires à la prise en charge du coût pédagogique.

Information/Orientation	Bénédicte Mariaux
Administration	Caroline Dayan, Katy Coutard, Virginie Lohyer
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch
Téléphone	01 48 97 25 16
Email	contact@cfpts.com

En complément, nous vous conseillons

Contrats de travail / perfectionnement - élargissement du domaine de compétence

Contrats de production et d'exploitation / perfectionnement - élargissement du domaine de compétence

Gestion sonore - CCP / perfectionnement - élargissement du domaine de compétence